



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377
Courriel : ste-felicite@lamatanie.ca

AVIS PUBLIC

La Municipalité de Sainte-Félicité requiert des soumissions pour :

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Objet du contrat : La Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions pour l'entretien de ses chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles pour la saison hivernale 2025-2026 (1 an) sur une longueur totale de 20.57 km. Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon le devis produit par la Municipalité de Sainte-Félicité en date du 13 août 2025.

La Municipalité de Sainte-Félicité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisira d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver entre les mains du directeur général, sous pli cacheté, au plus tard, **JEUDI, LE 18 septembre 2025 à 10h00**, heure locale, avec l'inscription « **Soumission-Déneigement et entre d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Sainte-Félicité-Août 2025** » à l'adresse suivante : **Municipalité de Sainte-Félicité, 151 rue Saint-Joseph, C.P. 220, Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0**. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10h05 à l'adresse suivante : **Bureau municipal, 151 rue Saint-Joseph, Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0**.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Donné à Sainte-Félicité, ce 13^{ème} jour du mois d'août 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier
Municipalité Sainte-Félicité